

**DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU
PUBLIC DE COLLECTE D'EAUX USEES
BRANCHEMENT
Maison individuelle**

COMMUNE DE

Nom du propriétaire :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de raccordement de la parcelle :

Adresse de la parcelle à raccorder :

N° rue

Commune de :

Lieu-dit :

Section :

Parcelle :

N° de permis de construire :

Si un Certificat d'Urbanisme à été délivré, indiquez son n° :

Nature de l'immeuble :

- Habitation individuelle principale
- Habitation individuelle secondaire
- Habitation collective ; Nombre de logements :
- Usage commercial
- Locaux industriels
- Bâtiments publics
- Autre (préciser) :

Nombre de pièces principales :

Nombre d'occupants :

Alimentation en eau potable :

Réseau public

Puits, source ou forage

Documents à remettre à Baud Communauté dans les plus brefs délais :

- La présente demande dûment complétée et signée par le demandeur,
- Un plan de situation IGN avec le lieu dit identifié,
- Un plan de situation de la parcelle (extrait cadastral avec la situation de la parcelle).

- Un plan de masse du projet de branchement collectif sur base cadastrale au 1/200^e ou 1/500^e avec schématisation simple de :
 - ✓ L'habitation,
 - ✓ Les bâtiments annexes (garage, piscine, ...).
 - ✓ L'évacuation des eaux usées de l'habitation.
 - ✓ L'évacuation des eaux pluviales.
 - ✓ Les axes de circulation.
 - ✓ Les distances entre chaque élément du plan.
 - ✓ Lieux et nombre de sorties des eaux usées de l'habitation.
 - ✓ La pompe de relevage si nécessaire (type eaux usées, dimensions, ...).

- Un plan en coupe du tracé de la canalisation au 1/200^e ou au 1/500^e : schéma simple du tracé avec les points suivants :
 - ✓ Niveaux des fils d'eau des sorties d'eaux usées de l'habitation et d'entrée dans le tabouret de raccordement.
 - ✓ Niveaux du terrain naturel et niveaux du terrain fini aux points cités ci dessus.

Je soussigné avoir pris connaissance du règlement d'assainissement de Baud Communauté, et autorise son représentant à vérifier la conformité des installations sanitaires y compris celles intérieures au bâtiment.

INSTRUCTIONS POUR LA RECEPTION DES TRAVAUX

Le propriétaire s'engage à :

→ Réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet d'assainissement collectif et conformément au projet accepté.

→ A ne pas recouvrir les différents éléments du branchement d'assainissement avant le contrôle de conformité des travaux.

→ A convenir d'une date pour le contrôle de bonne réalisation des travaux avec le service assainissement de Baud Communauté - tél :02.97.51.00.61 mail : environnement@baudcom.bzh (prévenir le service au minimum 72 heures ouvrables avant le contrôle).

→ ATTENTION, la non-exécution de ces obligations peut entraîner le refus de délivrer le certificat de conformité.

Le _____ à _____

Le demandeur,